

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JANVIER 1992

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 13 janvier 1992 à 18 heures 10, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE (à partir de la question 11), M. PONÇOT, M. PINARD (à partir de la question 9/a), Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT (à partir de la question 6), M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question 11), M. FERREOL (à partir de la question 11), Mme KUNSTLER (à partir de la question 11), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 11), M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, M. ANGUENOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD (à partir de la question 11), M. GRAPPIN, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. BAS (jusqu'à la question 11), M. VIALATTE (à partir de la question 6), M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de 20 h 50), M. ALAUZET.

Absents : M. MILLE (jusqu'à la question 11), M. PINARD (jusqu'à la question 9/a), M. JEANNEROT, Mme BULTOT (jusqu'à la question 6), Mme DUFAY (jusqu'à la question 11), M. FERREOL (jusqu'à la question 11), Mme KUNSTLER (jusqu'à la question 11), M. JEANNIARD (à partir de la question 11), Mlle ZILLI, M. RAGOT, M. MAILLARD (jusqu'à la question 11), Mme DUVERGET, M. HUMBERT JF, M. BAS (à partir de la question 11), M. VIALATTE (jusqu'à la question 6), Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à 20 h 50).

Secrétaire : M. ANGUENOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. JEANNEROT, Mme BULTOT (jusqu'à la question 6), Mme KUNSTLER (jusqu'à la question 11), M. JEANNIARD (à partir de la question 11), Mlle ZILLI, M. RAGOT, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à 20 h 50).

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. PIERLOT (jusqu'à la question 6), M. SCHWINT (jusqu'à la question 11), Mme TETU (à partir de la question 11), M. LIEVREMONT, M. ANGUENOT, M. ALAUZET (jusqu'à 20 h 50).

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Député-Maire a présenté ses vœux à l'Assemblée ainsi qu'à tous les Bisontins.

0/2 - M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, au nom de la liste «Une Ambition pour Besançon» s'est associé aux vœux présentés par M. le Député-Maire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a ensuite pris les décisions suivantes :

1. Exercice 1991 - Transferts de crédits en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

2. Exercice 1991 – Ouvertures de crédits au budget par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

3. Exercice 1992 – Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'octroi et le versement de subventions et de participations pour un montant de 22 744 971,90 F.

4. Exercice 1992 – Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

5. Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution, au titre du 2^{ème} semestre 1991, d'indemnités, pour un montant global de 50 700 F, aux agents des Services Fiscaux pour travaux supplémentaires.

6. Conseil Communal de Prévention de la Délinquance – Contrat de prévention Ville-Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'ensemble des projets à réaliser dans le cadre d'un contrat d'actions de prévention avec l'Etat pour 1992 que M. le Député-Maire est autorisé à signer (participation Ville à la dépense : 876 000 F – Participation sollicitée de l'Etat : 519 500 F).

En réponse à une question de M. NACHIN, M. le Député-Maire a précisé qu'une communication sur la Police Municipale (ses moyens en personnel et en matériel) ainsi qu'une communication sur les différents syndicats intercommunaux et mixtes dont la Ville est partie prenante, seront faites au Conseil Municipal de février.

7. Garanties d'emprunt à la SAIEMB (locaux en rez-de-chaussée d'immeuble à Planoise) – Modificatif à la délibération du 4/11/1991

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote.

8. Construction de l'ENSMM – Cession des terrains à l'Etat

Adopté à l'unanimité (surface à céder : 5 ha – indemnité à verser à l'exploitant agricole : 12 129 F).

9. Appui à l'Immobilier d'Entreprise :

a) Subvention à l'Entreprise La Manufacture

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 300 000 F). M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote.

b) à la Société Mercier Découpage

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 400 000 F).

10. Ressources budgétaires pour 1992 – Relèvement de divers tarifs, taxes et droits – Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières – Modificatif à la délibération du 16 décembre 1991

Les tarifs suivants ont été adoptés à l'unanimité.

Durée et type de concession	Concessions		Taxes	
	actuel	proposé	actuel	proposé
15 ans (2 m ²)	771 F	804 F	257 F	268 F
30 ans pleine terre (2 m ²)	1 410 F	1 467 F	470 F	489 F
50 ans pleine terre (2 m ²)	2 820 F	2 934 F	470 F	489 F
30 ans constructible (2,5 m ²)	1 761 F	1 833 F	470 F	489 F
50 ans constructible (2,5 m ²)	3 522 F	3 666 F	470 F	489 F
Perpétuelle constructible (2,5 m ²)	22 935 F	23 850 F	940 F	978 F
Jardins d'urnes :				
30 ans : terrain	702 F	729 F	470 F	489 F
50 ans : caveau	1 270 F	1 320 F		
Jardins d'urnes :				
50 ans : terrain	1 761 F	1 833 F	470 F	489 F
50 ans : caveau	1 270 F	1 320 F		
Columbarium 30 ans	855 F	888 F	285 F	296 F
Droit de séjour en dépositaire :				
Du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour			Gratuit	Gratuit
A partir du 16 ^{ème} jour			21 F	23 F

11. Orientations budgétaires pour l'exercice 1992

Après avoir précisé que le dossier d'orientations budgétaires transmis aux membres du Conseil Municipal était allégé par rapport aux années précédentes, M. le Député-Maire a présenté la tendance générale du budget primitif de 1992 qui augmentera légèrement plus que l'inflation mais moins que l'année précédente.

Il a souligné notamment que la baisse significative des dotations de l'Etat et notamment de la DGF et les engagements pris par la majorité municipale sur la fiscalité vont entraîner au niveau du budget plusieurs types de mesure d'équilibre :

- 1) un tassement des dépenses de fonctionnement
- 2) une augmentation plus importante que l'inflation des recettes diverses et notamment du produit des services rendus
- 3) une augmentation sensible du montant des emprunts pour assurer des dépenses d'investissement plus importantes.

M. l'Adjoint BOICHARD a ensuite présenté les grandes lignes de ces orientations budgétaires pour 1992.

Ce document comporte deux parties :

1) L'évolution des grandes catégories de recettes avec examen des ressources dont la Ville dispose pour financer ses dépenses d'investissement et de fonctionnement, à savoir :

a) les recettes fiscales avec des tableaux (en annexe) indiquant l'évolution de la pression fiscale de 1986 à 1991, la structure de l'impôt et des éléments statistiques (source AMG VF juin 1991),

b) les participations de l'Etat (en baisse pour certaines, en faible progression pour d'autres) (DGF, DGD, DSU, DGE, FCTVA, produit des amendes de police),

c) les recettes diverses,

d) les emprunts et la dette.

Les prévisions pour 1992 porteront le montant de l'emprunt à 98 MF pour le budget principal, contre 91,8 MF en 1991.

Pour les budgets annexes Eaux et Assainissement, ce montant passera de 28,4 MF en 1991 à 22,4 MF en 1992.

M. BOICHARD a souligné que cette majoration limitée du montant de l'emprunt est rendue possible par la situation favorable de la Ville en matière d'endettement et la gestion active de la dette et de la trésorerie.

Il a indiqué également qu'afin de limiter la pression fiscale, il sera procédé à une reprise anticipée de 10 MF sur le BS de l'exercice 1991.

2) L'évolution des grandes catégories de dépenses

L'annuité de dette augmentera globalement de plus de 10 % (+ 15 MF).

Il convient de noter que l'annuité de dette des budgets annexes croît fortement (+ 8,3 MF soit + 50,2 %), ce qui s'explique pour partie par l'incidence des emprunts importants réalisés en 1990 dans le secteur Assainissement pour l'extension de la station de Port Douvot.

Les dépenses d'équipement passeront de 177 MF en 1991 à 190 MF en 1992.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'effort de maîtrise de cette catégorie de dépenses sera poursuivi.

Les dépenses de personnel n'augmenteront pas plus que l'inflation prévue pour 1991. Ceci entraînera la reprise du processus de réduction progressive des effectifs qui avait été abandonnée ces deux dernières années. Pour 1992, cette réduction portera vraisemblablement sur une quinzaine d'emplois.

Les subventions de fonctionnement seront maintenues globalement à leur montant de 1991, à l'exception des subventions dont le montant est indexé.

Les crédits de fonctionnement courant seront également maintenus à leur niveau de 1991.

En conclusion, le budget 1992 privilégiera les investissements et la réduction progressive des dépenses de fonctionnement permettra une amélioration de l'autofinancement.

En terme de priorités, les efforts porteront sur les axes de communication, la formation (Université), l'urbanisme et le patrimoine sportif, toutes actions de nature à positionner et à valoriser l'image de notre ville dans le domaine économique, condition indispensable à la poursuite de son développement.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est instauré auquel ont participé M. TOURRAIN, M. NACHIN, M. PIERLOT, M. VIALATTE, Mme KUNSTLER, M. PINARD, M. JUSSIAUX, M. ALAUZET, M. JACQUEMIN, M. MAILLARD, M. SALOMON, Mme CAMPBELL, M. VUILLEMIN, M. PONÇOT, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FUSTER, M. GRAPPIN et M. BOICHARD.

La séance est levée à 21 heures 20.

Hôtel de Ville, le 15 janvier 1992
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,